



Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 01/2026 du 20 avril 2026 concernant les statuts de l'Association régionale de prévention et défense incendie et secours du Nord-vaudois.

Préambule

La Commission était composée de Mme Evelyne Allemann et MM. Jean-Pierre Zimmerli et Jakob Stern. Elle s'est réunie en date du 23 mars 2026.

Commentaires

La révision de ce règlement a duré plusieurs années avec des adaptations suite aux remarques des communes membre, les détails sont énumérés dans le préavis municipal no. 01/26.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil :

Article 1 D'approuver les statuts de l'Association régionale de prévention et défense incendie et secours du Nord-vaudois.

Article 2 De fixer l'entrée en vigueur dudit Règlement, dès son approbation par le conseil d'Etat mais au plus tôt le 1^{er} Janvier 2027.

Chamblon, le 23 mars 2026

Les membres


Evelyne Allemann


Jean-Pierre Zimmerli


Jakob Stern